Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260302-021_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 021/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 26
de Votants 27
Pouvoirs : 1

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 février 2026.

La Maire,

Isabelle OZOUX

L'an deux mil vingt-six, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Isabelle OZOUX, Maire.

Etaient présents : Isabelle OZOUX, Yoan AUBERT, Chantal MANCHON, Véronique VAN TILBEURGH, Patrick LANGLAIS, Soizic MOUAZAN, Patrick JEHANNIN, Yves DELACROIX, Marie GUEGUEN, Hervé JAFFREDO, Béatrice BRUNET, Bensououd ABOUDOU, Delphine POTTIER, Alexis LE PICARD, Alice PRAT, Stéphane PAVIOT, Nadège COULON-TRARI, Bénédicte GICQUEL, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE, Jean-Louis LOZAC'HMEUR, Claire BEGUIN, Alain THEBAULT, Marie-Pierre NOËL, Mélanie LE COUVIOUR, Morgane BESNARD.

Excusés : Willy REMANDA.

Absent : /

Pouvoirs : Willy REMANDA à Marie GUEGUEN.

Secrétaire de séance : Hervé JAFFREDO a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Subvention 2026 aux établissements d'enseignements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'attribuer et verser en 2026 aux établissements d'enseignements (328 enfants scolarisés) :

I - Arbre de noël (8,50€ par enfant).					TOTAL
- Ecole privée (maternelle et primaire)	8,50 €	x	116 =	986,00 €	
- Ecole maternelle publique	8,50 €	x	81 =	688,50 €	**2 788,00 €**
- Ecole élémentaire publique	8,50 €	x	131 =	1 113,50 €	
II - Actions éducatives (26 € par élève).					TOTAL
- Ecole privée (maternelle et primaire)	26,00 €	x	116 =	3 016,00 €	
- Ecole maternelle publique	26,00 €	x	81 =	2 106,00 €	**8 528,00 €**
- Ecole élémentaire publique	26,00 €	x	131 =	3 406,00 €	
III - Voyages à l'étranger pour élèves des collèges et lycées.					
- 45 € par voyage scolaire aux élèves breteillais à raison d'un versement au cours de la scolarité du secondaire (collège et lycée)					
IV - Etablissement sous contrat d'association					
- Forfait calculé à partir du coût d'un élève scolarisé dans l'enseignement public en distinguant école maternelle et école élémentaire.					
V - Fonctionnement courant des écoles publiques de Breteil					TOTAL
- Ecole maternelle publique (2 257,00 € en 2025)				2 470,50 €	**7 317,50 €**
- Ecole élémentaire publique (4 773,00 € en 2025)				4 847,00 €	
VI - Fournitures scolaires : (23,00€ par élève breteillais) (ou élève hors Breteil pour lequel la commune de résidence participe)					TOTAL
- Ecole privée (maternelle et primaire)	23,00 €	x	102 =	2 346,00 €	
- Ecole maternelle publique	23,00 €	x	81 =	1 863,00 €	
(enfants extérieurs convention cantonale)	23,00 €	x	0 =	0,00 €	**7 222,00 €**
- Ecole élémentaire publique	23,00 €	x	125 =	2 875,00 €	
(enfants extérieurs convention cantonale)	23,00 €	x	6 =	138,00 €	

Pour extrait conforme,

La Maire,
Isabelle OZOUX

MAIRIE DE BRETEIL

Le secrétaire de séance,
Hervé JAFFREDO